Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212200182-20260413-17260320262-DE

BRÉLIDY
Entre Jaudy et Trieux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DE LA COMMUNE DE BRELIDY**
**Séance du 26 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à 19 heures 15, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Marie GAREL, Maire.

**Date de la convocation** : 22 mars 2026

**Membres du conseil municipal présents :** Pierre-Marie GAREL, Pierre PEUCH, Armelle FUSTEC, Edith LE GUEN, Dominique COROYER, Eléonore BLANC-MAGON de SAINT-ELIER, Nelly LE LUYER, Damien MALINAS, Nicolas BILLIOU, Vanessa MARTIN, Clément JEZEQUEL

**Membres absents excusés :**

**Membre absent non excusé : 0**

Effectif légal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 11

**Secrétaire de séance** : Clément JEZEQUEL

**Délibération n° 17_26/03/2026 : participation communale pour l'école Saint-Joseph de Prat**

Article L.212-8 du code de l'éducation (Loi du 22 juillet 1983, art.23) - Décret n°86-425 du 12 mars 1986. Circulaire n°89-273 du 25 août 1989.
L'école Saint-Joseph de Prat a adressé un courrier à la mairie pour la participation communale pour les enfants domiciliés sur la commune de Brélidy.
Pour l'année scolaire 2025 – 2026, deux enfants sont scolarisés dans cette école.

A savoir que le coût moyen départemental est de 1 650 euros pour un élève de classe maternelle et de 570 euros pour un élève de classe élémentaire.

Le conseil, après en avoir délibérer, à l'unanimité,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**DONNE un avis favorable** pour cette participation de 1 140 euros.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Pierre-Marie GAREL

Le secrétaire de Séance,
Clément JEZEQUEL